

INFO'ARBO

N° 4 / 2014

Station d'arboriculture CP 65 / Courtemelon 2852 Courtételle / Victor Egger, +41 32 420 74 35, courriel victor.egger@frij.ch

L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité de la station d'arboriculture de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Lorsque vous utilisez des produits de traitement respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Généralités : tous les produits phytosanitaires ne sont pas à disposition des amateurs. Pour certaines substances, il faut disposer d'un permis de traiter afin de pouvoir les acquérir. Il est également recommandé d'adapter la lutte en fonction du type de résultat recherché (pommes de table, jus, eau-de-vie).

Visitez régulièrement le site d'aide à la décision : www.agrometeo.ch. Vous y trouverez également les liens pour les **matières actives et les produits homologués en arboriculture pour la Suisse**, le **guide phytosanitaire** arboricole sous l'onglet arboriculture ainsi, que de nombreuses informations pratiques.

Mouche de la cerise (ver)



Le cumul de température de cette année indique le début du vol ces prochains jours. Posez et contrôlez régulièrement vos pièges (type **Rebell amarillo**).

La lutte avec un insecticide doit intervenir dans le respect des délais d'attente, selon les produits, avant le début de la récolte. Elle doit assurer une bonne efficacité curative et être en conformité avec le délai d'attente légal (voir chapitre données produit). Pour respecter ces conditions, il faut distinguer plusieurs groupes de variétés de cerises et intervenir **impérativement** à des dates différenciées en choisissant le produit le plus adapté.

Les **variétés précoces** (1^{er} et 2^e semaines) ne doivent pas être traitées contre le ver de la cerise et celles de **3^{ème} semaine sont en général peu ou pas touchées**.

Liste des variétés en fonction des semaines de maturité :

- **Variétés des 1er et 2e semaines** : Elrise, Burlat, Moreau etc.
- **Variétés de la 3e semaine de récolte** : Magda, Merchant, Coralise, Giorgia, etc.
- **Variétés de la 4e semaine de récolte** : Bigalise, Garnet, Noire de Chavannes, Pelissier, Schumacher, Summit, Basler-Adler, Techlovan, Arcina Fercer, etc.
- **Variétés dès la 5e semaine de récolte** : Star, Skeena, Basler Langstieler, Hedelfingen, Kordia, Schauenburg, Noire de Tartarie, Dollerseppler, Lauerzer (Rigi), Benjaminer, etc.
- **Variétés de la 6e semaine de récolte** : Regina, Sommerset, etc.
- **Variétés les plus tardives** : Sweet Heart, Staccato, Fertard, Hudson, etc.

Données produits

Gazelle : 2 applications maximum / délais d'attente avant récolte **2 semaines** / pour une efficacité maximum sur variétés 4^{ème} et 5^{ème} semaines de récolte, faire obligatoirement 2 applications. Efficacité partielle si une seule application (sauf si complémentaire à un autre traitement contre la mouche de la cerise).

Alanto : 2 applications par année au total / délais d'attente avant récolte **3 semaines** / efficacité partielle si une seule application, mais suffisante sur variétés de 3^{ème} et début 4^{ème} semaine. Pour les autres variétés, bonne efficacité si 2 traitements.

Diméthoates (divers noms commerciaux (p.ex. perfection)) : 1 application maximum par année / délais d'attente avant récolte **4 semaines** / respecter impérativement le nouveau dosage de 0.04%.

! N'utiliser le diméthoat que s'il vous en reste, sinon utilisez les 2 autres produits cités ci-dessus !

Bio Naturalis-L (efficacité partielle) : 3-4 applications / délais d'attente avant récolte **1 semaine** / Peu efficace sur les arbres haute-tige.

Bio Filets contre insectes La pose des filets anti-mouches est à faire au plus tard à la réception du bulletin. Les mailles du filet ne devraient pas excéder 1,3 mm. Ce filet doit entourer hermétiquement toute la couronne de l'arbre.

Dates présumées d'intervention régionale (env. 450m)

Attention : Il faut compter 1 jour de décalage environ par 100 m d'altitude

<p>Variétés mi-tardives (dès 3^e semaine) Uniquement s'il y a une forte pression du ravageur 1-4 Juin Seulement 1x Alanto ou Gazelle. Pas de Diméthoate</p>	<p>Variétés mi-tardives <i>Récolte prévue aux environs du 24 juin</i> (dès la 4^e semaine) 1-4 juin Seulement Alanto ou Gazelle, renouveler à 14 jours de la récolte (2 traitements maximum). Si utilisation Diméthoate (Perfektion, etc..), traiter entre 28-29, puis utiliser Alanto ou Gazelle à 14 jours de la récolte.</p>	<p>Variétés tardives <i>Récolte prévue aux environs du 3 juillet</i> (dès 5^e semaine) 1-4 juin Seulement Alanto ou Gazelle, renouveler à 14 jours de la récolte (2 traitements maximum). Si utilisation Diméthoate (Perfektion, etc..), traiter entre le 3 et le 5 juin, puis utiliser Alanto ou Gazelle à 14 jours de la récolte.</p>

Les dates ci-dessus sont des valeurs indicatives, il faut les adapter en fonction : de l'altitude, de l'exposition, et de la météo.

Indications pratiques pour le choix de la date : Traiter les variétés mi-tardives au moment où l'on croque les premiers Burlats, et les tardives 5 à 10 jours plus tard.

Source : P. Mayor et J.-M. Biolay ; Centre de compétence en cultures spéciales (CCCS), service de l'agriculture Vaud.

A

**P.P.
2852 Courtételle**